

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-
Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'association ALTRO
(association logistique transport ouest)
 Décision - Autorisation - Désignation**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par sa participation au projet LGV dans son extension aux branches Bordeaux-Tours, Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, la Communauté urbaine de Bordeaux a manifesté sa volonté de renforcer les liaisons ferroviaires à grande vitesse de l'agglomération bordelaise vers le nord et le sud-ouest de l'Europe.

Cependant, une liaison de l'arc atlantique vers les territoires d'Europe centrale est absente du programme des réseaux ferroviaires transeuropéens (RTE-T). Les Collectivités de l'ouest de la France ont tout intérêt à encourager toute initiative pour l'amélioration de leur accessibilité par intégration au réseau ferroviaire rapide national.

Ces enjeux font l'objet d'échanges et de réflexions dans le cadre de certaines associations comme l'association logistique transport ouest (ALTRO).

ALTRO a été particulièrement active pour l'intégration d'une logique « d'axe est-ouest » et a permis d'inscrire le Barreau est-ouest à l'article 11 de la loi relative à la mise en oeuvre du Grenelle I de l'environnement et de le faire figurer à l'avant-projet du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) conformément à son projet TRANSLINE.

En effet à travers le projet TRANSLINE elle œuvre pour la création d'une ligne ferroviaire mixte (voyageurs et fret ferroviaire) s'inscrivant dans le projet RTE-T et intégrant une portion empruntant le réseau LGV Sud-Europe-Atlantique de la frontière espagnole à Angoulême pour rejoindre ensuite Limoges, Clermont-Ferrand et Lyon.

Le projet TRANSLINE se définit comme un projet à trois branches à partir d'un point situé dans l'Allier à définir par des études fines.

- **Branche Centrale Européenne** constituant un pont ferroviaire entre la Péninsule ibérique occidentale, via le Bordeaux-Espagne, et l'Italie, l'Europe Centrale, via le Lyon-Turin et le TGV Rhin-Rhône.
- **Branche Ouest** de Limoges vers Nantes, Vannes/Rennes et Caen, tandis que les ports de Nantes-St Nazaire, de La Rochelle et de Bordeaux, pourraient devenir les principaux débouchés maritimes de la liaison et l'intermodalité avec l'aérien serait

assurée. La modernisation des lignes Rennes-Brest/Vannes-Quimper permet d'intégrer la totalité de la Bretagne à ce nouveau réseau ainsi constitué.

- **Branche Nord** vers Paris pour la desserte de Clermont-Ferrand (TGV Paris – Clermont), Bourges et Orléans.

La branche Nord et la Branche Centrale Européenne orientale constituent le doublement de la ligne Paris – Lyon.



Les objectifs immédiats de l'association ALTRO sont :

- de créer une forte dynamique en faveur du projet.
- d'inscrire TRANSLINE dans la carte révisée des RTE
- de veiller à ce que les nouvelles infrastructures projetées (TGV Sud Europe Atlantique, Poitiers – Limoges, etc...), soient compatibles avec TRANSLINE et à ce que tous les territoires situés dans l'aire d'influence de TRANSLINE soient bien intégrés dans les réseaux générés par cette dernière.
- de veiller à ce que l'approbation définitive du SNIT s'effectue selon le projet TRANSLINE : Vannes/Rennes – Nantes – Poitiers-Limoges, Angoulême-Limoges – POCL.

L'association ALTRO est composée de membres fondateurs (personnes physiques), et de collectivités membres titulaires, qui adhèrent aux statuts et paient une cotisation annuelle. Elle compte aujourd'hui dans ses membres 32 administrations parmi lesquelles la CRCI d'Auvergne, la CCI de Limoges, les comités d'agglomération de Nantes, La Rochelle et

Rennes, le conseil général de Charente-Maritime ou encore des acteurs économiques comme le port de La Rochelle et VEOLIA Transport.

L'adhésion à l'association ALTRO s'inscrit dans les actions menées par la Communauté urbaine de Bordeaux d'une part pour le développement durable et les actions de nature à diminuer les trafics routier et aérien et par la même les émissions de gaz carbonique et d'autre part pour le développement économique et les relations avec Lyon et l'Europe Centrale qui pourraient bénéficier notamment à l'essor du port de Bordeaux.

Afin d'encourager l'action et les perspectives de l'association ALTRO, la Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 6 000€, le coût de l'adhésion dépendant du nombre d'habitants et de la position sur le tracé TRANSLINE.

Cette adhésion implique pour la Communauté urbaine une participation aux groupes de travail (environ trois par an, un interlocuteur technique) ainsi qu'une participation aux réunions du conseil d'administration (trois à quatre fois par an, un élu).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du 11 février 2011 autorisant la signature de la convention de financement et de réalisation du tronçon central Tours-Bordeaux et du protocole d'accord relatif à la branche Bordeaux Espagne pour le financement, la conduite des études et les procédures pour le lancement des travaux,

VU les statuts de l'association ci-annexés,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la Communauté urbaine a un intérêt à soutenir les initiatives de l'association ALTRO en faveur d'une amélioration des liaisons ferroviaires à grande vitesse en pleine évolution par un nouvel axe est-ouest vers l'Europe Centrale,

DECIDE

Article 1 :

Les statuts de l'association ALTRO sont approuvés. Ils sont joints en annexe,

Article 2 :

L'adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'association ALTRO,

Article 3 :

Le règlement d'une cotisation de 6 000€ au titre de l'année 2011.

Article 4 :

M. le Président est autorisé à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

La désignation de Monsieur Michel HERITIE, élu communautaire pour participer aux réunions du conseil d'administration,

Article 6 :

La somme correspondante sera inscrite à la prochaine demande modificative n°7 sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 011, fonction 0200, compte 6281, CRB BB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

désignation effectuée :

M. Héritié

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 NOVEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 16 NOVEMBRE 2011

M. MICHEL HERITIE